

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

22 février 2023 à 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le vingt-deux février deux mille vingt-trois, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le dix février deux mille vingt-trois par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

Délégués présents :

BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA
MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA
BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA
FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère
PUISSAT Frédérique, CD38 (arrivée 18h50)
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CCRV
KRAEMER Michael, Délégué de la CCMV
ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère
ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-M.
BERNARD Philippe, Délégué de Lans-en-Vercors
CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin
LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans
PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves
BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-V.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

DE SMEDT Imen, Conseil départemental de l'Isère
PANO Alban, Conseil départemental de la Drôme
GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme
DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-V.
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)
BACK Antoine, Délégué de Grenoble (ville-porte)
PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix

Délégués excusés :

ZAMMIT-HELMER Nathalie, CD 26

Participaient également à la réunion :

VERON François, Conseil Scientifique
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
ROBERT Alain, Fondation du patrimoine

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
Présents : **22** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
Présentes : 34
Pouvoirs : 7
Total : **41** (mini 25)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 janvier 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions,

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 22 février 2023

Concours « SylvoTrophée » 2023

Le Parc du Vercors a organisé en 2022 sa première édition du concours « SylvoTrophée ». Ce concours a vocation à mettre en valeur des pratiques de gestion forestière vertueuses, qui s'inscrivent en compatibilité avec les principes de la multifonctionnalité de la forêt (économie, écologie, accueil du public). Les parcelles candidates font l'objet d'une évaluation par un jury pluridisciplinaire qui désigne la parcelle lauréate. En raison du bon accueil fait à cette initiative en 2022, il est proposé de la reconduire en 2023.

Mise en oeuvre sur le territoire du Parc

Afin de faire le lien avec l'édition précédente, le concours aura pour thème la « futaie irrégulière de montagne » et se déroulera sur le secteur du plateau du Vercors Isérois (périmètre de la CCMV). Les conditions de participation seront les mêmes que l'année dernière, avec notamment une ouverture aux forêts publiques et privées. Les modalités techniques de mise en oeuvre (grille d'évaluation, période, ...) seront également conservées.

A l'issue du concours, un temps de remise des prix est organisé et une communication spécifique à destination du grand public est entreprise.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de déplacement des membres du jury • Achat du trophée et des lots annexes • Elaboration d'un support de communication • Animation et coordination 	5 000 €	Département de la Drôme	1 500 €
		Département de l'Isère	2 500 €
		Autofinancement Parc du Vercors	1 000 €
		Total	5 000 €
		Total	5 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action Concours « SylvoTrophée » 2023 et le plan de financement proposé,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès des Départements de la Drôme et de l'Isère,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter un commencement anticipé de l'opération auprès des financeurs,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 22 février 2023**

Opération « Vis ma vie de bûcheron » 2023

Le Parc naturel régional du Vercors propose de reconduire en 2023 l'opération « Vis ma vie de bûcheron », dont l'objectif est de faire découvrir au grand public, sur sept demi-journées, la forêt et la gestion forestière par la voix de celles et ceux qui la pratiquent.

Pour les professionnels, ces visites constituent des occasions uniques de communiquer sur leurs métiers, trop souvent méconnus.

Afin de mener à bien cette démarche, il est proposé de solliciter une subvention des départements de la Drôme et de l'Isère.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestations d'animation, communication et supports	10 000,00 €	Département de la Drôme	3 500,00 €
		Département de l'Isère	5 000,00 €
		Autofinancement Parc du Vercors	1 500,00 €
Total	10 000,00 €	Total	10 000,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action « Vis ma vie de bûcheron » 2023 et le plan de financement proposé,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter un commencement anticipé de l'opération auprès des financeurs,
- d'**AUTORISER** le président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 22 février 2023

Accompagnement de communes sur la suite de la démarche d'ABC, en lien avec leurs plans d'actions

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche visant à acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour les élus, afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel de leur commune et d'associer les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux. Cette démarche est soutenue financièrement par l'Office Français de la Biodiversité à 80 % (via des « appels à projets »).

Le Parc du Vercors, lors du dépôt de son projet d'ABC en 2021 auprès de l'OFB, avait mis en avant les objectifs suivants :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire de chacune des communes du Parc et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- permettre une appropriation des enjeux de biodiversité communale par des actions de sensibilisation et des outils participatifs ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).

En septembre 2021, 38 communes se sont engagées avec succès dans cette démarche avec le Parc naturel régional de Vercors (détails du projet : https://www.parc-du-vercors.fr/ABC_Vercors) pour deux ans, sur 4 thématiques : insectes pollinisateurs, chauves-souris, arbres remarquables / haies et zones humides.

Ce projet est mis en œuvre selon 3 volets : scientifique (avec des experts naturalistes que sont la LPO et FLAVIA APE), participatif (avec des outils de sciences participatives dédiés et ciblés pour le grand public), sensibilisation (avec des animations et événements répondant aux demandes des élus et habitants impliqués dans leurs groupes locaux ABC).

A la fin de la démarche, qui se finalisera en juin 2023, un plan d'actions et un atlas cartographique seront produits pour chacune des communes.

Les éléments produits dans le cadre de l'ABC

Pour chaque commune, les rendus de l'ABC se déclineront en :

- des cartes des milieux naturels, d'éléments paysagers (zones humides, haies, arbres remarquables...) et des espèces à enjeux, sur la base des inventaires

scientifiques réalisés par les experts partenaires du projet ou en interne au Parc ou par d'autres experts naturalistes bénévoles, sur les différentes thématiques de l'ABC Vercors. Les inventaires participatifs seront aussi mis en évidence après validation de la part des élus et de l'équipe technique du Parc.

- des cartes/atlas de la Trame Verte et Bleue. La méthode de définition des TVB a été définie dans le cadre de la révision de la charte du Parc sur une méthodologie innovante basée sur une entrée paysages et milieux naturels (méthode issue du CEN Rhône-Alpes). Cette approche globale des trames permet de prendre en compte les cycles de vie et les capacités de dispersion des espèces. Plusieurs trames à enjeux forts ont été identifiées sur l'ensemble du territoire : la trame des milieux ouverts de basse et moyenne altitude (« trame pollinisateurs »), la trame des milieux ouverts d'altitude, la trame des pelouses sèches, la trame forestière, la trame des milieux rocheux, la trame bleue et la trame sombre. Ce travail de cartographie des Trames Vertes et Bleues sera précisé à l'échelle communale.
- le plan d'actions sur mesure pour chaque commune : il est défini par le groupe local ABC qui réunit des élus et des habitants. Il liste des projets et des actions en faveur de la biodiversité communale. Il s'agit d'actions de préservation, de maintien, de restauration de la biodiversité ou de projets de valorisation, de communication ou de sensibilisation sur la biodiversité communale.

Les suites de l'ABC

Si l'ABC est un véritable outil d'aide à la décision des élus, il est avant tout un inventaire et le projet prend donc fin avec la réalisation des atlas et du plan d'actions : la mise en œuvre des actions restent à la volonté des communes.

Plusieurs communes ABC ont déjà sollicité le Parc pour qu'il poursuive son accompagnement au-delà de la fin de l'ABC. Les dynamiques locales sont engagées mais les groupes locaux souhaitent l'aide du Parc pour la mise en place d'actions.

Pour le Parc du Vercors, cet ABC et la mise en place d'actions post-ABC répondent parfaitement aux axes définis dans sa future charte (2023-2038 - mesure 1.2 « préserver les milieux naturels et leurs fonctionnalités ») et répondent également à sa stratégie biodiversité.

Sur les 38 communes engagées, nous souhaitons accompagner au minimum 10 communes dans la mise en place d'actions définies dans leur ABC. Si nous privilégierons les communes qui ont manifesté leur volonté d'aller plus loin et d'être aidées, nous allons également tenir compte des enjeux de continuités écologiques identifiés dans notre TVB.

La mission consistera en un accompagnement technique pour la mise en place d'actions spécifiques, en misant sur la dynamique générée par l'ABC.

Le plan de financement de cette mission serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation	20 000,00 €	DREAL	20 000,00 €
Coordination du projet	5 000,00 €	Autofinancement Parc du Vercors	5 000,00 €
Total	25 000,00 €	Total	25 000,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

d'**APPROUVER** le plan de financement correspondant à la mission d'accompagnement du Parc aux communes volontaires pour mettre en place d'actions définies dans leur ABC.

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 22 février 2023**

Nouvelle candidature « ABC Vercors » en réponse à l'appel à projet de l'OFB 2023

Plusieurs communes qui n'avaient pas pu s'engager en 2021 dans l'ABC Vercors porté par le Parc nous ont fait part de leur souhait de pouvoir participer à une seconde candidature.

Il est donc proposé d'associer les communes qui le désirent à la réponse à un nouvel Appel à projet national, lancé le 16 janvier 2023 jusqu'au 22 mars 2023.

Chaque territoire communal sera considéré individuellement, et une candidature à l'échelle du massif du Vercors donnera une cohérence géographique et permettra de mutualiser les moyens. Le mode opératoire proposé sera en effet le même que pour la première candidature, celui-ci ayant montré son efficacité.

Cet appel à projet propose une durée maximale de la démarche de 3 ans bénéficiant d'un budget maximal de l'OFB de 250 000 € (80 % du budget global). Les 20 % restants pourraient être répartis - comme pour l'actuel ABC Vercors - entre une participation communale calculée au prorata du nombre d'habitants (entre 700 € et 2000 €) et un autofinancement du Parc.

Les thématiques et actions abordées dans ce nouvel ABC pourraient être une continuité de celles de l'ABC initial, avec une ou deux nouvelles thématiques comme la flore ou d'autres idées d'animations ou d'actions innovantes que les communes candidates pourraient proposer, et qui soient adaptées aux enjeux de notre territoire.

Les objectifs portés par le Parc du Vercors via cet ABC « deuxième génération » sont :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire de chacune des communes du Parc et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- permettre une appropriation des enjeux de biodiversité communale par des actions de sensibilisation et des outils participatifs.
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme). L'ABC est un véritable outil d'aide à la décision des élus.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **VALIDER** le principe d'une candidature à cet appel à projets ABC

→ **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 22 février 2023

Convention cadre entre l'État et le PNR Vercors ayant pour objet le soutien à l'ingénierie territoriale des parcs naturels régionaux

La présente convention-cadre vise à organiser pour la période 2023-2025 le partenariat entre l'État (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, avec pour finalité principale de contribuer conjointement à la gestion durable des espace et du patrimoine naturel et paysager à travers la mise en oeuvre de la charte du Parc naturel régional du Vercors.

Elle définit les modalités du soutien financier apporté par l'État à travers une subvention annuelle au titre de l'ingénierie territoriale. L'État peut apporter en plus des subventions au syndicat mixte pour la réalisation d'une action, d'une démarche, d'une initiative expérimentale et/ou innovante, selon les disponibilités financières et les orientations nationales ; elles font l'objet d'arrêtés spécifiques.

Les paiements interviendront chaque année en une seule fois, sur présentation du budget primitif voté pour l'année de référence par le syndicat mixte, notamment la section de fonctionnement. Pour l'année 2023, le montant de la subvention de 130 000,00 € sera versé dès notification de la convention-cadre. Pour les années 2024 et 2025, un avenant financier à la présente convention-cadre fixera le montant et les modalités de la participation financière.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d' **AUTORISER** le président à signer la convention-cadre avec l'État
- et d'**AUTORISER** le président à signer tous les documents et pièces afférents à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 22 février 2023

Charte du Parc naturel régional du Vercors : lancement de l'enquête publique et demande de subvention

Le projet de charte du Parc mis à jour a été approuvé lors du comité syndical du Parc du 22 octobre 2022.

Conformément au Code de l'environnement, la suite de la procédure prévoit la mise à enquête publique d'un mois minimum de ce projet de charte, avant qu'il puisse être validé par le ministère de l'écologie et soumis au vote des collectivités concernées.

Pour cette phase, il est nécessaire de mettre à disposition des commissaires enquêteurs un registre numérique, des registres physiques dans les permanences ainsi que les cartes du plan de Parc. L'ensemble des autres documents et outils nécessaires sont pris en charge directement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est maître d'ouvrage de la procédure.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Registre dématérialisé (Legalcom) : plate-forme, hébergement, formation et options	1 128 €		
Publications légales : - forfait préparation - 2 publications dans 5 journaux locaux - ou 2 publications dans 4 journaux	900 € 12 632 € ou 10 105 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (100 %)	16 530 €
Impressions du plan de Parc	1 065 €		
Registres papier	305 €		
Option d'impression/publication complémentaire	500 €		
TOTAL	16 530 € ou 14 005 €	TOTAL	16 530 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** la mise à enquête publique de ce projet de charte ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- d'**AUTORISER** le président à signer tous les documents et pièces nécessaires

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 22 février 2023

2023.B 04 : Concours « SylvoTrophée » 2023

2023.B 05 : Opération « Vis ma vie de bûcheron » 2023

2023.B 06 : Accompagnement de communes sur la suite de la démarche d'ABC, en lien avec leurs plans d'actions

2023.B 07 : Nouvelle candidature « ABC Vercors » en réponse à l'appel à projet de l'OFB 2023

2023.B 08 : Convention cadre entre l'État et le PNR Vercors ayant pour objet le soutien à l'ingénierie territoriale des parcs naturels régionaux

2023.B 09 : Charte du Parc naturel régional du Vercors : lancement de l'enquête publique et demande de subvention

Fait et délibéré le 22 février 2023 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 22 février 2023

Le Président,

Jacques ADENOT